

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Boucher

<https://www.cadre21.org/membres/82f6692f0c2926e1f601371d>

Date d'obtention : 2023-11-29 16:34:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1) Parler à l'auteur du signalement et à la victime afin de les rassurer et les soutenir durant le processus. 2) Évaluer l'incident en posant des questions sans jugement et remplir la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. 3) Vérifier l'information en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident, en vérifiant les informations auprès des autres jeunes impliqués et en parlant aux autres jeunes impliqués. Avant l'étape 4, contacter la police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur si on considère que l'acte est malveillant. 4) Parler au jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits. Il sera ensuite possible de déterminer si l'incident résulte d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Déterminer si l'incident résulte d'un acte malveillant ou impulsif n'est souvent pas évident. Il est donc important de recueillir toute l'information pertinente auprès des témoins et de la victime. De plus, dépendant de la situation, il est possible d'adapter la démarche Sexto (par exemple, changer l'ordre de certaines intervention). Finalement, plus l'intervention est rapide, meilleur sera le résultat et les impacts sur la victimes seront moindres.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la rencontre avec la victime est une étape délicate puisque la victime n'a peut-être pas connaissance de l'étendu du partage. La victime sera probablement très émotive et pourrait se sentir jugée. Il faut faire sentir à la victime que nous sommes là pour la soutenir, pour assurer sa sécurité et l'aider à s'en sortir. La rencontre avec l'instigateur semble aussi une étape délicate puisqu'il faut d'abord déterminer si l'acte nous apparaît impulsif ou malveillant, ce qui n'est pas évident.